

Jean-Charles Rielle est privé de visite à Rappaz

Le médecin genevois et la Vaudoise Manuella Crettaz ne sont plus les bienvenus au chevet du chanvrier

«J'ai reçu un SMS il y a quelques jours pour me signaler que je n'étais plus autorisé à visiter Bernard Rappaz», reconnaît Jean-Charles Rielle. Le médecin et conseiller national (PS) genevois a été prié par la ministre valaisanne Esther Waeber-Kalbermatten de ne plus visiter le chanvrier gréviste de la faim, toujours hospitalisé au service pénitentiaire des HUG (Hôpitaux universitaires de Genève).

Jean-Charles Rielle, qui a effectué trois visites au célèbre détenu, prend acte de ce refus. Il se l'explique par le fait que le contexte a changé: «Au départ, j'avais demandé de faire le médiateur dans une situation précise, celle de l'injonction donnée aux médecins de nourrir de force Bernard Rappaz. La situation a changé depuis le recours des HUG au Tribunal fédéral (TF) cette semaine et la conseillère d'Etat a dû considérer que ma médiation a échoué.»

Contactée hier, la ministre valaisanne ne fait aucun commentaire. Elle refuse également de réagir pour l'heure à la nouvelle demande de mise en liberté déposée par l'avocat de Rappaz, Me Aba Neeman. Ce dernier croise les doigts pour une réponse positive: «Le recours des médecins genevois au TF montre qu'ils ne feront pas d'alimentation forcée: la situation est donc bloquée. J'espère que la ministre le comprendra.»

Aux dernières nouvelles, le chanvrier n'aurait pas cessé son jeûne. Il devrait entrer aujourd'hui dans le 93e jour de grève. Son état de santé n'a guère varié, selon des témoignages de proches qui ont pu le visiter. Les HUG ne donnent aucune information, «puisque Rappaz a refusé la levée du secret médical», rappelle la porte-parole, Séverine Huttin.

«Il m'a parlé au téléphone jeudi, je peux en tout cas vous dire que mentalement, il va bien», explique la Vaudoise Manuella Crettaz.



Cette photo de Bernard Rappaz a été prise aux HUG avec un téléphone portable, samedi 20 novembre. DR

Ex-détenue en grève de la faim, qui a bénéficié d'une interruption de peine du Service pénitentiaire vaudois ce printemps pour se remettre, Manuella Crettaz a visité plusieurs fois Rappaz. Elle aussi vient de se faire signifier une interdiction de visite. «La raison? Avec Jean-Charles Rielle, j'étais la seule à médiatiser mes visites, j'en déduis par conséquent que les autorités valaisannes ne veulent plus qu'on en parle.» Elle s'insurge contre certaines conditions de détention de Rappaz: «Son courrier est lu, il transite par le pénitencier de Crêtelongue et met deux semaines pour arriver!»

Esther Waeber-Kalbermatten prendra-t-elle une décision de libération provisoire? Elle pourrait, avant cela, attendre la réponse du TF aux médecins genevois. «J'espère que le TF va revoir sa position fondamentale sur l'alimentation forcée, vu les prises de positions fortes des autorités médicales, dit Jean-Charles Rielle. Et j'espère que les juges, dans leur grande sagesse, comprendront qu'il faut faire vite. Empêcher quelqu'un de mourir en prison peut passer pour un acte de faiblesse, en fait, c'est un acte de force.»

Patrick Chuard